

## FINANCEMENT MASTER « EDUCATION ET FORMATION »

Vous êtes suppléant, demandeur d'emploi, vous pouvez suivre la formation Master « Education et Formation » en formation continue. La scolarité de cette formation est de 5200 euros.

Le Conseil Régional de Bretagne peut financer une partie de votre scolarité.

Pour cela, il vous faut faire une demande de **Chèque Formation** auprès du Conseil Régional ([www.bretagne.fr](http://www.bretagne.fr)).

Peuvent prétendre à ce chèque les personnes :

- qui sont inscrites au Pôle Emploi
- qui ont travaillé minimum 2 ans

Le Conseil Régional finance jusque 75 % du montant de la scolarité dans la limite de **3050 euros**.

Ce chèque peut être reconductible durant 2 ans.

Les personnes qui perçoivent cette aide, peuvent la cumuler avec les ARE (allocation de retour à l'emploi).

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter l'ISFEC site de Brest au 02.98.44.29.33